

Renforcement des capacités

Le pourvoi en cassation à l'intention des juristes gabonais

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

UNE formation professionnelle continue avec pour thème " *Le pourvoi en cassation* ", à l'intention des avocats, magistrats et greffiers, s'est déroulée les 17 et 18 mai derniers au Palais de justice de Libreville. Organisée par le barreau du Gabon et l'Association gabonaise de droit pénal, cette formation qui avait pour animateurs Me Laurent Poulet (avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'État en France) et Constantin Ngouali-Moueli (magistrat hors hiérarchie, président de Chambre à la Cour de cassation du Gabon), a vu la participation de nombreux présidents de juridictions.

Le thème général " *Le pourvoi en cassation* " avait été segmenté en plusieurs sous-thèmes avec, en ouverture, " *L'enseignement théorique* ", suivi de " *La technique de cassation* " (cas d'ouverture et de



A l'extrême droite (debout) Me Laurent Poulet. Au premier plan, le bâtonnier Me Lubin Ntoutoume.



Magistrats, avocats et greffiers suivant les enseignements sur le pourvoi en cassation.

rédaction du moyen de cassation) avec pour intervenant Me Laurent Poulet, qui a enseigné aussi sur " *Les exercices pratiques de la technique de cassation* " et " *Le pourvoi en matière pénale* ", avec pour intervenant Constantin Ngouali-Moueli.

Cette séance de renforcement des capacités des participants a permis de mieux cerner les subtilités qui émaillent les faits et pro-

cédures en ce qui concerne le pourvoi en cassation intenté avec la chance de le voir aboutir favorablement. Et ce, depuis l'assignation jusqu'à l'arrêt. Dans cette démarche, " *les précisions sur l'arrêt attaqué sont importantes* ", a dit Me Laurent Poulet, qui a ajouté que le premier moyen de cassation doit comprendre " *Le moyen reproché à l'arrêt infirmatif* ", une sorte d' " *obligation de*

motivation ", qui doit également consacrer une place à la critique de l'arrêt. Le deuxième moyen de cassation repose d'abord sur " *le rappel des règles de droit* ", en mettant en évidence " *la violation du principe du contradictoire* " et en s'interrogeant sur la pertinence de " *L'arrêt confirmatif* ". Le résultat escompté étant de parvenir à " *annuler et casser l'arrêt attaqué, avec toutes*

les conséquences de droit ", le requérant devra tenir compte également de la date à laquelle le mémoire ampliatif a été déposé. Le respect des termes de formulation tient aussi une place essentielle dans l'engagement des procédures relatives au pourvoi en cassation, puisque, par exemple, " *il existe une nuance entre débouter et infirmer* ", devait indiquer Me Laurent Poulet, qui a

illustré ses enseignements par ses expériences personnelles, afin de mieux ressortir la complexité du sujet.

Le bâtonnier, Me Lubin Ntoutoume, s'est félicité de ces formations de haut niveau au bénéfice des magistrats, greffiers et avocats. D'où il a remis à chaque participant " *une attestation de participation* ", justifiant de l'expertise ainsi acquise.

Université Omar Bongo/Colloque international

La philosophie de l'impasse au cœur des débats

Y.F.I
Libreville/Gabon

L'UNIVERSITÉ Omar Bongo (UOB) de Libreville abrite les 23 et 24 mai 2019 un colloque international ayant pour thème " *L'impasse dans les créations artistiques et scientifiques* ".

Durant deux jours, les universitaires et autres

experts vont réfléchir aux écueils constatés dans le domaine de l'art et du savoir. Et passer en revue le concept de " *philosophie de l'impasse* " dans la fiction littéraire ou cinématographique, les sciences de l'Homme et de la société et les sciences expérimentales ou techniques. A l'occasion de cette grand-messe artistique et philosophique, pas moins de sept tables-rondes se



Photo : Aristide Mousavou

Les créations artistiques et scientifiques sont au cœur du colloque qui s'ouvre demain à l'UOB.

tiendront. Lesquelles seront animées par des professeurs nationaux et des hôtes venus de divers horizons. Le cas des Prs Babou

Diene de l'université Gaston Berger du Sénégal, Amadou Koné de Georgetown University (USA) et bien d'autres.

Au regard de l'émergence des acteurs culturels, ce colloque arrive à point nommé car, il permettra sans aucun doute à de nombreux artistes de pallier les difficultés inhérentes à la " *page blanche* " dans le domaine de la création tous azimuts.

Choses vues

Moanda, côté cour

IMM
Moanda/Gabon

LA commune de Moanda serait-elle en train d'être colonisée par les ordures? Il suffit d'y faire un tour, ces jours-ci, pour s'en convaincre.

En plein marché, dans les quartiers, au centre-ville, il n'y a pas un seul endroit de la ville où l'on ne trouve des montagnes d'ordures. Si les plus solides ne se dégradent pas, les ordures organiques, elles, se décomposent avec les intempéries qui les transforment en immondices, avec leurs odeurs nauséabondes. Ces tas d'ordures, à travers la ville minière, sont devenus des lieux de pitance de toutes les espèces d'animaux domestiques et sauvages. Car, il est fréquent



Des ordures dans un des quartiers de la cité minière.

Photo : IMM

de surprendre, dans ces poubelles à ciel ouvert, les chiens, les moutons, les chats, les coqs errants se disputent les menus avec les rats, hérissons, pique-bœufs, corbeaux et

autres. Des espèces qui sont en passe de devenir le décor de la cité. " *Au-delà cette image ternie, il y a la pollution de l'environnement de Moanda, avec le risque des*

maladies respiratoires et de la peau. Car les eaux de pluies qui ruissellent, entraînent avec elles les microbes provenant de ces tas d'immondices. Ce qui n'est pas sans conséquences ou risques des maladies pour les populations ", se plaint un riverain.

À propos de cette insalubrité dans la ville du manganèse, certains ne cessent de s'interroger sur le mutisme des autorités communales. Surtout, sur ce qui leur manquerait pour venir à bout de ces tas d'immondices. Beaucoup estiment, d'ailleurs, que la compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), qui s'identifie à la ville, pourrait accompagner le conseil municipal dans l'assainissement de la cité. Et tout le monde y gagnerait.



NOM DE DIEU! QUELLE HORRIBLE BÊTE!!

HÉ HO! IL NE FAUT JAMAIS DIRE À UN CROCODILE QU'IL A UNE SALE GUEULE. AVANT D'AVOIR TRAVERSÉ LA RIVIÈRE. ET POUR TA GOUVERNE, SACHE QUE NOUS LES HUMAINS, SOMMES PLUS MOCHES ET PLUS CRUELS QUE CES BÊTES-LÀ!

Photo : BEK 2019